

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien aux Bois

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2020

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	44		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurence DUMAS

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-049-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 3 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 septembre 2020,

Considérant que :

Les commissions thématiques intercommunales sont destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations, même si leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et des questions qui lui sont soumises. Les commissions émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la communauté de communes.

Afin de favoriser la participation des communes au travail engagé par la communauté de communes, il est arrêté que les conseillers municipaux non communautaires ont la possibilité de participer à ces commissions. Partant de ce principe, une information a été communiquée à l'ensemble des conseillers municipaux de Xaintrie Val' Dordogne qui ont disposé d'un mois pour déposer leur candidature dans les 13 commissions thématiques. Ce sont 254 candidatures qui ont été reçues.

Au regard des impératifs de bon fonctionnement des commissions et de participation des communes, les règles suivantes concernant la composition des commissions ont été définies :

- Nombre : 12 membres maximum (hors Présidente, Vice-Président délégué et conseiller communautaire délégué), hormis pour la commission eau.
- Représentation des communes : une commune ne peut être représentée dans chaque commission que par un seul élu (hormis pour la Présidente). La commune dispose néanmoins de la possibilité de désigner un titulaire et un suppléant (ce dernier n'étant appelé à siéger qu'en cas d'absence du titulaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide de créer 13 commissions thématiques :

- Accueil des nouveaux arrivants
- Cohésion sociale
- Communication
- Culture
- Déchets
- Développement économique
- Eau
- Finances
- Ressources Humaines
- Tourisme
- Transition écologique
- Travaux
- Urbanisme et Habitat

Article 2 : Le Conseil Communautaire désigne les conseillers suivants membres des commissions (le Président, le Vice-Président délégué et le conseiller délégué y siégeant de droit) :

Commission Accueil des nouveaux arrivants	
Annick BENAZECH (Bassignac-le-Haut)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)
Marie-Claude CARLAT (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Jean-Yves ALIX (Saint-Julien-aux-Bois)
Sylvie BLANCHE BOGARD (Darazac)	Jean-Pierre LECHAT (Saint-Martial-Entraygues)
Christiane CURE (Forgès)	Odile STEFANINI-MERIGNAC (Saint-Martin-la-M.)
Liliane CAMPAGNE-ARNAUD (Hautefage)	Sonia TROYA (Saint-Privat)
Jeanne PERS (Saint-Cirgues-la-Loutre)	Vanessa NOEL (Sexcles)

Commission Cohésion Sociale	
Geneviève CHASLES (Albussac)	Noëlle CAPEL (Saint-Cirgues-la-Loutre)
Alain VEYSSIERE (Gouilles)	Isabelle DAFONSECA (Saint-Julien-aux-Bois)
Liliane CAMPAGNE-ARNAUD (Hautefage)	Annie LASSURE (Saint-Julien-le-Pèlerin)
Eliane LAFFAIRE (Neuville)	Jean-Pierre LECHAT (Saint-Martial-Entraygues)
Lisette GIRAUD CHAMBRE (Rilhac-Xaintrie)	Francine PERRIER (Servièresp-le-Château)
Magali WASCHEK (Saint-Bonnet-Elvert)	Béatrice GRENIER (Sexcles)

Commission Communication	
Christian RIGAL (Albussac)	Marie-José GRENAILLE (Saint-Bonnet-Elvert)
Jean Claude LEYGNAC (Argentat-sur-Dordogne)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)
Berend DOORNENBAL (Darazac)	Elodie RIBEYROTTE (Saint-Martial-Entraygues)
Liliane CAMPAGNE-ARNAUD (Hautefage)	Hermine VITRAC (Saint-Martin-la-Méanne)
Marie-Christine NACRY (Monceaux-sur-Dordogne)	Anne-Marie MORVAN (Saint-Privat)
Philippe DAYMARD (Rilhac-Xaintrie)	Thierry DAFONSECA (Sexcles)

Commission Culture	
Damien LAURENSOU (Albussac)	Jean-François PARSOL (Rilhac-Xaintrie)
Nathalie GALEWSKI (Argentat-sur-Dordogne)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)
Virgile ROBERT (Bassignac-le-Haut)	Hannah LOROAN (Saint-Julien-le-Pèlerin)
Hervé ROUANNE (Gouilles)	Jean-Pierre LECHAT (Saint-Martial-Entraygues)
Marie-Christine NACRY (Monceaux-sur-Dordogne)	Jean-Baptiste BRUCKER (Servièresp-le-Château)
Jean-François POULAIN (Saint-Sylvain)	

Commission Déchets	
Christian RIGAL (Albussac)	Laurence DUMAS (Rilhac-Xaintrie)
Josiane PIEMONTESE (Argentat-sur-Dordogne)	Grégory FOURCHE (Saint-Chamant)
Fanny BRAJOU (Darazac)	Noëlle CAPEL (Saint-Cirgues-la-Loutre)
Bruno JANICOT (Forgès)	Marie-France JURBERT (Saint-Geniez-ô-Merle)
Jean-Philippe EYRIGNOUX (Hautefage)	Annick DUCATEL (Saint-Julien-aux-Bois)
Bernard TRASSOUDAIN (Reygades)	Michel BRIGE (Saint-Julien-le-Pèlerin)

Commission Développement économique	
Geneviève CHASLES (Albussac)	Maryse VAUDRON (Saint-Martial-Entraygues)
Fanny BRAJOU (Darazac)	Michel MARTINIE (Saint-Martin-la-Méanne)
Eliane LAFFAIRE (Neuville)	Fabien DUCROS (Saint-Privat)
Lisette GIRAUD CHAMBRE (Rilhac-Xaintrie)	Maryse BELHOMME (Servièresp-le-Château)
Claude GANE (Saint-Cirgues-la-Loutre)	Pascal GRENIER (Sexcles)
Cyril JAULHAC (Saint-Julien-le-Pèlerin)	Stéphane LUDIER (Saint-Sylvain)

019-200066751-20200917-DB2020-049-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

Commission Eau	
Richard GLENZ (Argentat-sur-Dordogne)	Anthony FAURIE (Saint-Bonnet-Elvert)
Régis PERRIER (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Pierre COLLENOT (Saint-Bonnet-les-TDM)
Joël BEYNEL (Darazac)	Géraud MEILHAC (Saint-Cirgues-la-Loutre)
Jean-Claude BITARELLE (Goullès)	André VONTRAT (Saint-Geniez-ô-Merle)
Jean-Philippe EYRIGNOUX (Hautefage)	David EYMA (Saint-Hilaire-Taurieux)
André POUJADE (Mercoeur)	Michel BRIGE (Saint-Julien-le-Pèlerin)
Vincent ARRESTIER (Monceaux-sur-Dordogne)	Stéphane PARDOUX (Saint-Martial-Entraygues)
Bernard TRASSOUDAIN (Reygade)	Michel MARTINIE (Saint-Martin-la-Méanne)
Daniel CHASTAGNER (Servières-le-Château)	Thierry DAFONSECA (Sexcles)

Commission Finances	
Francis LAFON (Argentat-sur-Dordogne)	Isabelle EYMA (Saint-Hilaire-Taurieux)
Brigitte MARC (Auriac)	Martine LAVERGNE (Saint-Julien-aux-Bois)
Patrick RAMOND (Bassignac-le-Haut)	Jean-François GASQUET (Saint-Julien-le-Pèlerin)
René PEYRICAL (Forgès)	Odile STEFANINI-MERIGNAC (Saint-Martin-la-M.)
Marie-Pierre LEYMARIE (Neuville)	Jean-Basile SALLARD (Saint-Privat)
Nathalie GUBERT (Saint-Geniez-ô-Merle)	Thierry DAFONSECA (Sexcles)

Commission Ressources Humaines	
Brigitte MARC (Auriac)	Hannah LOROAN (Saint-Julien-le-Pèlerin)
Caroline CUEILLE (Monceaux-sur-Dordogne)	Elodie RIBEYROTTE (Saint-Martial-Entraygues)
Grégory FOURCHE (Saint-Chamant)	Hermine VITRAC (Saint-Martin-la-Méanne)
Jean-Yves ALIX (Saint-Julien-aux-Bois)	Jean-Pierre LASSERRE (Bassignac le Bas)

Commission Tourisme	
Guillaume TREMOUILLE (Albussac)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)
Virgile ROBERT (Bassignac-le-Haut)	Caroline LOGEAIS (Saint-Martial-Entraygues)
Michel REVEILLER (Goullès)	Monique BETAILLE (Saint-Martin-la-Méanne)
Christian DU PRADEL (Monceaux-sur-Dordogne)	Géraldine LAJOINIE (Saint-Privat)
Philippe DAYMARD (Rilhac-Xaintrie)	Maryse BELHOMME (Servières-le-Château)
Jeanne PERS (Saint-Cirgues-la-Loutre)	Vanessa NOEL (Sexcles)

Commission Transition écologique	
Damien LAURENSOU (Albussac)	Monique FOREST-BOULET (Monceaux-sur-D.)
Géraldine VERGNE (Argentat-sur-Dordogne)	Laurence DUMAS (Rilhac-Xaintrie)
Bernard BATTEUX (Auriac)	Claude GANE (Saint-Cirgues-la-Loutre)
Sylvain BEAUMONT (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Sonia TROYA (Saint-Privat)
Adrien MARCHAND (Darazac)	Francine PERRIER (Servières-le-Château)
Daniel LEYMARIE (Mercoeur)	Carlos PENA FERNANDEZ (Sexcles)

Commission Urbanisme et Habitat	
Christian RIGAL (Albussac)	Sarah CHAUZEIX (Saint-Geniez-ô-Merle)
Marie-Claude CARLAT (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Jean-François GASQUET (Saint-Julien-le-Pèlerin)
Anthony BEIX (Darazac)	Christian PAIR (Saint-Martin-la-Méanne)
Marie-Pierre LEYMARIE (Neuville)	Murielle BREUIL (Saint-Privat)
Bernard TRASSOUDAIN (Reygade)	Maryse BELHOMME (Servières-le-Château)
Georges SOULIER (Saint-Bonnet-Elvert)	Béatrice GRENIER (Sexcles)

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-049-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

Commission Travaux	
Bernard BATTEUX (Auriac)	Denis PANTENE (Saint-Cirgues-la-Loutre)
Armand GRAFFOILLERE (Darzac)	Bernard BRUNIE (Saint-Julien-le-Pèlerin)
Frédéric CANAL (Rilhac-Xaintrie)	Gaëlle MASSON (Saint-Martial-Entraygues)
Jean-Louis COURCHINOUX (Saint-Bonnet-Elvert)	Philippe MOULIN (Saint-Privat)
Lucienne Fauvelle PERNELLE (Saint-Hilaire-T.)	Daniel CHASTAGNER (Servières-le-Château)
Didier MASQUELIER (Saint-Julien aux Bois)	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Nicole BARDI



**Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE**
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-049-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-049-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien-aux-Bois

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2020

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	44		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurence DUMAS

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-050-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) ENTRE XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET SES COMMUNES MEMBRES – PARTIE REVERSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 3 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 septembre 2020,

Considérant que :

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme, le FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur le Préfet de la Corrèze a notifié, le 27 juillet dernier, le reversement 2020 du FPIC pour le territoire de Xaintrie Val' Dordogne.

Il est proposé de procéder à une répartition alternative du reversement. La répartition appliquée serait celle dite de la majorité des 2/3, à savoir :

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT REVERSÉ DE DROIT COMMUN	MONTANT REVERSÉ MAJORITÉ DES 2/3
ALBUSSAC	740 €	847,60 €
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	1 946 €	1 747,22 €
AURIAC	178 €	179,74 €
BASSIGNAC LE BAS	98 €	135,47 €
BASSIGNAC LE HAUT	85 €	104,54 €
CAMPS ST MATHURIN LÉOBAZEL	0 €	117,18 €
LA CHAPELLE ST GÉRAUD	168 €	174,90 €
DARAZAC	168 €	211,31 €
FORGÈS	333 €	360,40 €
GOULLES	286 €	306,40 €
HAUTEFAGE	185 €	178,85 €
MERCOEUR	214 €	316,19 €
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	678 €	807 €
NEUVILLE	199 €	270,66 €
REYGADES	174 €	250,39 €
RILHAC XAINTRIE	212 €	232,34 €
SAINT BONNET ELVERT	256 €	362,18 €
SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE	58 €	65,53 €
SAINT CHAMANT	483 €	476,48 €
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	168 €	168,70€
SAINT GENIEZ Ô MERLE	0 €	49,92 €
SAINT HILAIRE TAURIEUX	131 €	189,88 €
SAINT JULIEN AUX BOIS	460 €	499,45 €
SAINT JULIEN LE PÈLERIN	88 €	97,18 €
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	63 €	93,32 €
SAINT MARTIN LA MÉANNE	0 €	184,11 €
SAINT PRIVAT	1056 €	1056 €

1056
 Accusé de réception en préfecture
 619-200066751-20200917-032020-050-DE
 Date de télétransmission : 24/09/2020
 Date de réception préfecture : 24/09/2020

SAINT SYLVAIN	171 €	213,15 €
SERVIÈRES LE CHÂTEAU	289 €	362,73 €
SEXCLES	202 €	183,27 €
TOTAL COMMUNES	9 089 €	10 294 €
TOTAL XVD	4 155 €	2 950 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire opte pour une répartition dérogatoire, dite de la majorité des 2/3, du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) conformément aux montants présentés en amont, pour la partie reversement.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tous les documents à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Nicole BARDI

**Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE**
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-050-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) ENTRE XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET SES COMMUNES MEMBRES - PARTIE PRELEVEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 3 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 septembre 2020,

Considérant que :

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme, le FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur le Préfet de la Corrèze a notifié, le 27 juillet dernier, le prélèvement 2020 du FPIC pour le territoire de Xaintrie Val' Dordogne.

Il est proposé de procéder à une répartition alternative du prélèvement. La répartition appliquée serait celle dite de la majorité des 2/3, à savoir :

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT PRÉLEVÉ DE DROIT COMMUN	MONTANT PRÉLEVÉ MAJORITÉ DES 2/3
ALBUSSAC	10 857 €	9 157,65 €
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	76 247 €	72 872,92 €
AURIAC	8 701 €	7 928,10 €
BASSIGNAC LE BAS	2 101 €	1 275,05 €
BASSIGNAC LE HAUT	7 905 €	6 454,59 €
CAMPS ST MATHURIN LÉOBAZEL	13 275 €	10 683,86 €
LA CHAPELLE ST GÉRAUD	4 082 €	3 470,30 €
DARAZAC	3017 €	2 314,04 €
FORGÈS	4 826 €	4 130,49 €
GOULLES	8 055 €	6 488,83 €
HAUTEFAGE	10 727 €	9 809,12 €
MERCOEUR	4 379 €	2 325,08 €
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	11 425 €	9 328,44 €
NEUVILLE	3 267 €	2305,32 €
REYGADES	3 032 €	1 828,09 €
RILHAC XAINTRIE	7 949 €	6 233,89 €
SAINT BONNET ELVERT	3 474 €	2 352,09 €
SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE	1 152 €	872,17 €
SAINT CHAMANT	8 292 €	7 825,68 €
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	5 104 €	4 381,87 €
SAINT GENIEZ Ô MERLE	7 534 €	6 037,59 €
SAINT HILAIRE TAURIEUX	1 386 €	995,20 €
SAINT JULIEN AUX BOIS	9 899 €	8 337,65 €
SAINT JULIEN LE PÈLERIN	3 622 €	3 032,43 €
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	2 972 €	1 547,94 €
SAINT MARTIN LA MÉANNE	20 826 €	17 974,28 €
SAINT PRIVAT	17 129 €	15 071,51 €
SAINT SYLVAIN	2 363 €	1 424,06 €

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20200917-DE2020-051-DE
 Date de télétransmission : 24/09/2020
 Date de réception préfecture : 24/09/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien-aux-Bois

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2020

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	44		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurence DUMAS

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-051-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

SERVIÈRES LE CHÂTEAU	23 180 €	19 729,97 €
SEXCLES	5 873 €	5 560,65 €
TOTAL COMMUNES	292 651 €	252 538 €
TOTAL XVD	133 887 €	174 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire opte pour une répartition dérogatoire, dite de la majorité des 2/3, du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) conformément aux montants présentés en amont, pour la partie prélèvement.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tous les documents à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Nicole BARDI



**Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE**
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-051-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL DORDOGNE

Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien-aux-Bois

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2020

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	44		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Laurence DUMAS

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-052-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

GESTION DE LA GABARE « SPONTOURNOISE III » ET DES INSTALLATIONS ET MATERIELS RATTACHES – CONCESSION DE SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable du 3 septembre 2020 de la Conférence des Maires,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

La gabare est un produit patrimonial à vocation touristique emblématique du territoire. Elle permet de découvrir la rivière autrement, de mieux connaître l'histoire de ces hommes qui ont fait des gabares, l'histoire commerciale locale, de s'approprier un milieu naturel.

L'association SEVAD exploite actuellement la gabare, par conventionnement. Cette activité entrant dans le champ concurrentiel, il convient de régulariser la situation. Il est ainsi proposé de réaliser une concession de services.

Pour rappel, la concession de services est un contrat présentant les mêmes caractéristiques qu'un marché de services à l'exception du fait que la contrepartie de la prestation de services consiste uniquement dans le droit d'exploiter le service et d'en assumer le risque, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les caractéristiques principales de la concession sont les suivantes :

- Contrat conclu pour 5 ans
- Mise à disposition des biens : gabare, ponton flottant, remorque, taud, tunnel d'hivernage...
- Répartition des charges entre le concédant et le concessionnaire (la Communauté de Communes gardant à sa charge l'entretien des extincteurs, la redevance pour l'occupation du domaine public, l'abonnement du compteur électrique)
- Versement une redevance annuelle de 500€ à la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve la passation d'une concession de services pour la gestion de la gabare « Spontournoise III » et des installations et matériels rattachés.

Article 2 : Le Conseil Communautaire charge Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Nicole BARDI



**Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE**
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-052-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien-aux-Bois

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2020

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	44		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Laurence DUMAS

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-053-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

ADOPTION PAR ANTICIPATION DE LA MODERNISATION DU CONTENU DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN, notamment son article 46,

Vu l'ordonnance n° 2020-744 du 18 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

L'article 46 de la loi ELAN a posé les grands principes de modernisation des SCoT, et renvoyait à la possibilité de régir ces modifications par ordonnances. L'ordonnance n° 2020-744 du 18 juin 2020 qui vise notamment à moderniser et alléger le contenu du SCOT a ainsi fait basculer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Le rapport de présentation est renvoyé en annexe, à l'appui du projet de territoire. Trois grands thèmes complémentaires relatifs au développement économique, au logement et à la transition écologique remplacent les onze précédemment imposés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) pour redonner au SCOT sa vocation stratégique. La lutte contre l'étalement urbain est prise en compte transversalement.

L'application de l'ordonnance portant modernisation du SCoT est fixée au 1^{er} avril 2021. Cependant, il existe des mesures transitoires pour les SCoT en cours d'élaboration ou de révision et non arrêtés pour appliquer ces simplifications en anticipation.

Le SCoT XVD est en cours d'élaboration au stade de l'élaboration de son PADD, dont le débat n'a pas eu lieu. Il est donc possible et souhaitable de passer en anticipation au contenu modernisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve l'application en anticipation de la modernisation du contenu du SCoT en cours d'élaboration sur le territoire de Xaintrie Val' Dordogne, dans le respect de l'ordonnance n° 2020-744 du 18 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Nicole BARDI



**Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE**
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-053-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien-aux-Bois

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2020

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	44		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Laurence DUMAS

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-054-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 300-6 DU CODE DE L'URBANISME – MODIFICATION DE LA CONCERTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 et suivants ; R. 122-19 ; L. 121-17-1 à L. 121-19 et R. 121-25 à R. 121-27,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.300-6, les articles L153-54 à L.153-59 ainsi que les articles R.153-15 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Argentat approuvé le 31 janvier 2008,

Vu la délibération n° 2019-044 du 19 juin 2019 approuvant le principe de réalisation d'un pôle sécurité sur la commune d'Argentat-sur-Dordogne,

Vu la délibération n° 2019-072 du 11 décembre 2019 engageant la procédure de déclaration de projet visant à mettre en compatibilité le PLU d'Argentat avec le projet d'intérêt général de Pôle Sécurité,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

Le projet de « Pôle Sécurité », coordonnée et sous maîtrise d'ouvrage partielle de la communauté de communes, nécessite pour sa réalisation une évolution du document d'urbanisme de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne.

Dans le cadre de la procédure, une concertation a été prévue par la délibération du 11 décembre 2019. La période sanitaire de la COVID n'a pas permis un déroulé normal de la mise à disposition du dossier au public pendant un mois en Mairie d'Argentat-sur-Dordogne tel qu'il était prévu (18 mai au 19 juin 2020) et qu'il convient de la reprogrammer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire acte la mise à disposition d'un dossier d'information au public aux dates et heures d'ouverture du service urbanisme de la commune d'Argentat-sur-Dordogne avec un registre de remarques du 1^{er} octobre 2020 au 2 novembre 2020 inclus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Nicole BARDI



**Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE**
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-054-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien-aux-Bois

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2020

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	44		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurence DUMAS

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20200917-DB2020-055-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-037 du 6 juin 2018 approuvant le règlement d'attribution des subventions,

Vu le Budget Principal 2020 de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

Xaintrie Val' Dordogne compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, l'agriculture, les solidarités, les loisirs etc... Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire. Leur travail de proximité collabore à la mise en œuvre des orientations communautaires et contribue à dynamiser les enjeux définis par la Xaintrie Val' Dordogne. En ce sens, elles sont des partenaires privilégiés.

En début d'année 2020, des associations et des organismes ont fait connaître leurs besoins d'aides financières. Après examen de 14 demandes, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder 3 subventions. Les manifestations retenues sont celles qui remplissent les critères énoncés dans le règlement d'intervention, adopté par le Conseil Communautaire du 6 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

▷ VTT Argentat	500 €
▷ Nuage Vert	3 000 €
▷ SEVAD (X Trail Dordogne)	1 000 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Nicole BARDI

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75